

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2552

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, Mme Blin, M. Le Fur, M. Breton, M. Brigand, M. Forissier,
Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, M. Marleix, Mme de Maistre, M. Di Filippo, M. Ray et
Mme Gruet

ARTICLE 14

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« pas »

le mot :

« jamais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif ici est de renforcer la clause de conscience des professionnels de santé susceptibles d'être confrontés directement ou indirectement à une demande d'aide à mourir.